

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 17 mai 2010

Sous la Présidence de Monsieur René PETIT, Vice-Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 17 mai 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 11 mai 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	/
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	/	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	/	/
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	/	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	/	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mm. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN
SAALES	/	/
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	M. Jean-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BAREMBACH	Mme Monique BEL avait donné procuration à M. Gérard DOUVIER
BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE avait donné procuration à M. Pierre MATHIOT
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à Mme. Christine MORITZ
LUTZELHOUSE	Mme Laurence JOST avait donné procuration à M. Nicolas BONEL
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM avait donné procuration à M. René PETIT
ROTHAU	M. Régis SIMONI avait donné procuration à M. Marc SCHEER

SAINT-BLAISE-LA-ROCHE M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS

Excusé : M. André WOOCK, M. Jean Paul THORWARTH, M. Jean VOGEL, M. Renaud FAUSSER

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL, Anne-Catherine OSTERTAG, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 03 mai 2010,
- 3) Communications,
- 4) Demandes de subvention : APVL : Amicale de l'EMIH : 13^{ème} édition stage de piano, guitare, guitare basse et batterie,
- 5) Multi accueil « La Gaminerie » à Saulxures : Compte de résultat 2009, déficit,
- 6) Publication du compte-rendu de la journée Fédération Française du Paysage du 28 Octobre 2010,
- 7) Opération Collective De Modernisation : Modalités de versement des subventions,
- 8) Contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2010,
- 9) Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2010,
- 10) Divers

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2010.**

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2010 est approuvé, à l'unanimité,

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 03 MAI 2010.**

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 613.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 038.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 13

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 13 : Faux plafonds** attribué à l'entreprise ALSACE PLAFONDS à *ALTORF*, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **570,00 € HT**. Le présent avenant correspond à la fourniture et à la pose d'une isolation extérieure en sous face de la passerelle.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 1 AU LOT 19

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au **Lot 19 : Signalétique** attribué à l'entreprise INNOVAL à *STRASBOURG*, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **887,00 € HT**. Le présent avenant correspond au changement de taille de l'enseigne murale extérieure ..

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

MAISON DE SERVICE A SAALES : RACCORDEMENT ELECTRIQUE.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier le raccordement de l'alimentation électrique de la Maison de services à Saâles, à ERDF,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **829.75 € HT** soit **992.38 € TTC**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : ACHAT DE PANNEAUX

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à BRICOMARCHE la fourniture à la Salle Polyvalente à La Broque de différents petits matériels, (panneaux) pour un montant évalué à **4 943.40 € TTC**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de la société BRICOMARCHE,

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux sera prélevée sur le programme " Salle Polyvalente La Broque ".

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de **3 358,48 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement», pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

FERME RELAIS BAMBOIS : ENTRETIEN CHAMBRE FROIDE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à confier à :

- L'entreprise **Eric DUHEM**, domiciliée 16 bis rue Jean Jaurés, 88580 SAULCY SUR MEURTHE le remplacement de l'évaporateur de la chambre froide pour un montant de **2 786.25 € HT** soit **3 332.36 € TTC**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget Primitif 2010

COMPENSATION ZONE HUMIDE : MISSION D'ELABORATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL

VU les sites potentiels recensés sur la commune de Plaine,

VU la convention signée avec la société SIAT BRAUN,

VU la nécessité de confier une mission de suivi environnemental dans le cadre de ce programme

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Janvier 2009

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à confier au :

- Bureau d'étude Oréade Breche domicilié 70 Rue de l'église, 67131 SCHIRMECK la mission d'élaboration du bilan environnemental permettant de vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour un montant de **8 400,00 € HT** soit **10 046,40 € TTC**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget Primitif 2010

ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL A PROXIMITE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : CHOIX DE L'ENTREPRISE.

VU les résultats de la consultation d'entreprises,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser des travaux d'entretien du terrain de football à proximité de la Cité Scolaire Haute-Bruche,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise **ISS espaces verts** domiciliée 3, impasse Antoine IMBS, 67810 HOLTZHEIM et à payer les factures correspondantes.

Le montant total des travaux est évalué à **14 742.20 € HT** pour l'année 2010-2011, à **14 742.20 € HT** pour l'année 2011-2012 et à **14 742.20 € HT** pour l'année 2012-2013.

3) COMMUNICATIONS.

CHANTIERS

Clinique Saint Luc

L'aménagement des consultations au rez de jardin du long séjour doit se terminer en juillet 2010.

Le cabinet d'architectes travaille actuellement sur la polyclinique et les urgences et modifie certains éléments du programme.

Maison de services à Saâles

Le médecin est dans les anciens locaux, propriété de la ville de Saâles. La démolition de la maison du milieu et du retour Schwartz est achevée. Les travaux de gros œuvre démarrent cette semaine.

Atelier relais à Saâles

L'avis d'appel de candidatures pour la maîtrise d'œuvre est paru dans les DNA. Au cours du mois de juin, nous devons arrêter le choix de l'architecte.

Cession MAF

La cession ne peut intervenir qu'une fois la vente aux enchères faite et le bail arrêté entre les vendeurs et la société en liquidation.

Nous avons reçu un courrier d'ONF énergie Alsace confirmant son intérêt pour le site.

DOSSIERS EN COURS CHEZ LE NOTAIRE

Servitudes Spach : Signature début juin

Vente à la commune de Bourg Bruche du terrain de l'ancienne friche : D'ici fin mai

Succession WECHHEIDER : Envoi de la dévolution successorale à l'ensemble des héritiers.

ENVIRONNEMENT

PAE Montagne Vosgienne :

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche assure le rôle d'opérateur mesures agroenvironnemental depuis 2007 pour permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides à la gestion pastorale respectueuse de l'environnement.

A ce jour, sur les territoires Villé et Bruche, cela signifie :

Bilan des contractualisations 2007-2008-2009:

	Montant unitaire	Zone Natura 2000		Mesures d'accompagnement	
		Surface	Montant total	Surface	Montant total
Surfaces d'Intérêt Paysager	178	68,46	60 929,40 €	714,92	636 278,80 €
Landes et Mosaiques de Biodiversité	176	0	0,00 €	62,98	55 422,40 €
Prairies Sèches	322	0,1	161,00 €	9,09	14 634,90 €
Prairies Humides	369	29,31	54 076,95 €	54,74	100 995,30 €
Landes et espaces à mosaïque de biodiversité - espaces pâturés - AL_MONT_LMepat -	212	65	68 900,00 €	0	0,00 €
Landes et espaces à mosaïque de biodiversité - espaces fauchés - AL_MONT_LMefau -	200	21	21 000,00 €	0	0,00 €
		183,87	205 067,35 €	841,73	807 331,40 €

On recense 50 exploitations agricoles ayant souscrits des contrats MAETER entre 2007 et 2009

La surface MAET contractualisée s'élève à 1025,6 ha ; La contractualisation (maet) sur les territoires Haute-Bruche et Villé représente 25 % des surfaces susceptibles de bénéficier de ces mesures.

La contractualisation en zone Natura 2000 représente 18 % des zones contractualisées et 25 % de la zone Natura 2000 susceptible de bénéficier des mesures (estimée à 730 ha).

La contractualisation sur les secteurs à enjeux environnementaux va bien au delà de ce simple constat sur la contractualisation en secteur Natura 2000 : 126,81 ha zonés en prairies humides, sèches et landes ont été contractualisées. (A noter qu'en zone d'intérêt paysager, les enjeux environnementaux sont aussi bien présents !)

La contractualisation environnementale représente (Natura 2000 +secteur accompagnement) alors 30% du programme.

Bilan Financier des demandes MAET Montagne 2007-2009

Total superficie contractualisée (Ha)	1025,6
Total engagement financier	1 012 398,75 €

2010 aurait du être une année sans engagement de nouveaux contrats mais dans le cadre de la réforme de la PAC, il y a nécessité de procéder à un renouvellement anticipé des cad herbagers (fin contrat prévue en 2011) pour la montage Bas Rhinoise.

La DDT (ancienne DDAF), le cg 67 et la région Alsace nous ont demandé de lancer dans l'urgence un PAE 2010 qui permettra de prolonger des contrats MAET pour les agriculteurs qui le souhaitent de 2010 jusqu'en 2014

Pour la Communauté de Communes de la Haute Bruche, cela signifie la possibilité pour environ 17 exploitations de pouvoir renouveler ou compléter leurs contrats maet (en chiffre, cela représente environ 265 ha concernés par les 4 mesures contractualisables MAET, et aussi 232 ha a reconduire en PHAE2.)

Démarche DOCOB Natura 2000 - Donon

En date du 28 Novembre 2008 en Sous préfecture de Molsheim, les Maires de Lutzelhouse et Wangenbourg-Engenthal ont été élus pour assurer la présidence des comités de pilotage (Copil) Natura 2000 et leurs communes ont été désignées pour assurer l'élaboration du document d'objectifs de chacun de ces sites, respectivement la ZSC et la ZPS.

Cette désignation prévoit notamment que les collectivités, qu'ils représentent, assurent pour l'ensemble du périmètre concerné, la maîtrise d'ouvrage de la rédaction des documents d'objectifs (DOCOB).

La Communauté de Communes de la Haute Bruche dans le cadre également de son rôle d'opérateur MAET apporte un appui logistique à la commune de Lutzelhouse (et de Wangenbourg) pour suivre l'ensemble de ce dossier et notamment lancer la consultation :

La consultation a été faite en Mars 2010 par la commune de Lutzelhouse, coordonnateur du groupement de commande avec Wangenbourg:

La mission vient d'être confiée au BE :
ECOSCOPE – 9, rue des Fabriques – 68470 FELLERING
Représenté par M Jean Charles DOR

Le BE s'est également associé les services :

De M Didier Paillereau, expert forestier et de M Christian Rust, écologue (mission Chiroptères)

Congrès de la FNCOFOR

Jeudi 27 et vendredi 28 mai 2010, tous les élus de la Haute-Bruche sont invités le 28 au matin, deux ministres seront présents à partir de 9h30.

Passion Vosges

Passion Vosges consacré à la Haute Bruche est paru. Il est le fruit d'une collaboration étroite entre l'Office de Tourisme, le club Vosgien et les DNA. Il a reçu le soutien financier de la Communauté de Communes de la Haute Bruche.

Journée du 5 juin 2010

L'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche sera présent le samedi 05 juin à Strasbourg avec le marché de Saâles, les artisans et les Hébergements de la Vallée.

4) DEMANDES DE SUBVENTION : APVL : AMICALE DE L'EMIHB : 13^{EME} EDITION STAGE DE PIANO, GUITARE, GUITARE BASSE ET BATTERIE,

Le 13^{eme} stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Saâles du 05 juillet 2010 au 09 juillet 2010. L'amicale de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche, en raison des difficultés que rencontre l'association, ne peut porter l'organisation financière du stage 2010. Ce stage sera exceptionnellement porté par l'APVL, Porte d'Alsace. Depuis 9 années, ce stage se déroule à la Porte d'Alsace.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **35 600,00 €** est sollicitée auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De verser à l'APVL Porte d'Alsace, une subvention de **2 000,00 €**

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 6574 au Budget Primitif 2010

5) MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : COMPTE DE RESULTAT 2009, SUBVENTION ARRETEE DE FIN D'ANNEE :

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2009 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2008, la gestion du multi accueil a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

La Communauté de Communes a versé une subvention de **68 190.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2009 sont de **142 857.10 €** et les recettes sont de **135 390.11 €**, soit un déficit de **7 466.99 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par une abstention et 48 pour,

DECIDE de verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin une participation complémentaire de **7 466.99 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2010.

6) FEDERATION FRANÇAISE DU PAYSAGE DU 28 OCTOBRE 2009.

Les 4ème assises Européennes du Paysage ont été organisées en Alsace du 26 au 28 octobre 2009. Un atelier mobile sur le thème « Politique paysagère du Massif des Vosges et du développement durable » s'est tenue dans la Haute- Bruche. Cette journée a fait l'objet d'un compte rendu.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire reproduire ce document en 300 exemplaires pour un montant évalué à **1 781,89 € TTC**.

SOLLICITE le concours de la Région Alsace dans le cadre de la convention Plans Paysagers Intercommunaux.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget Primitif 2010.

7) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 relative à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

VU la convention de partenariat passée entre l'Etat, La Région Alsace et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche

VU les décisions prises en Comité de Pilotage du 22 Avril 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises au comité du pilotage du 22 Avril 2010,

DECIDE de procéder au versement des subventions dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de la simplification des aides, la Communauté de Communes assure l'instruction et le paiement aux bénéficiaires de l'ensemble des aides publiques. L'aide est versée par la Communauté de Communes au prorata des dépenses effectuées.

Le montant de l'aide est mandaté sur production des pièces justificatives attestant que l'opération subventionnée a été réalisée conformément à la demande.

8) CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2010

Monsieur le Vice-Président donne lecture au Conseil de Communauté d'un courrier émanant de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général relatif au Fonds de Solidarité Logement, qui a intégré le service de l'action sociale pour le logement du Conseil Général.

En 2003 et 2004, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche adhère au Groupement d'Intérêt Public FSL.

CONSIDERANT que le Fonds Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de **25,00 €**,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec le Département du Bas-Rhin.

9) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
617/011	Etudes et recherches	10 500,00 E		ETUDE Oréade Zones humides
657341/65	COMMUNES MEMBRES DU GFP	20 000,00 E		Subventions défibrillateurs
6574/65	Subven. fonc. associations	7 500,00 E		Gaminerie
7311/73	Contributions directes		28 000,00 E	
7478/74	Autres organismes		10 000,00 E	Versement Siat Braun
	TOTAL	38 000,00 E	38 000,00 E	

10) DIVERS

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS : PARTENARIAT AVEC LE RESEAU CARDIO PREVENTION OBERNAI

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil de Communauté l'état d'avancement des animations conduites avec le Réseau Cardio Prévention Obernai (RCPO). Dans ce cadre, une réflexion concerne une action sur les gestes qui sauvent.

L'arrêt cardiaque est la 1ère cause de décès, soit 50 000 morts par an en France. Lors d'un arrêt cardiaque, les secondes comptent, le taux de survie en France est de 2 à 3 %, il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics qui sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et dont la population est formée aux gestes qui sauvent.

Après enquête, nous constatons le très faible taux d'équipement en Haute-Bruche, aussi, nous souhaiterions installer ces défibrillateurs dans les communes partenaires et ce dans les lieux connaissant une forte fréquentation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, l'unanimité,

DECIDE de mettre en œuvre un fonds d'intervention pour l'acquisition de défibrillateurs avec les communes. L'aide communautaire pourra porter sur un projet par commune, le financement se fera à même hauteur que la commune.

DONNE délégation au bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de mise en œuvre de cette action, définir les partenariats à conduire avec le Rotary Club,

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en décision modificative N°1 au Budget Primitif 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 42.